



**COMITÉ**  
**LOIRE**  
**ATLANTIQUE**

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DÉPARTEMENTAL MIXTE

## RÈGLEMENT 2023

---

## *A retenir, compétition Mixte uniquement*

---

**Pour tous les points non prévus dans ce règlement, se reporter au règlement de l'interclub d'hiver par équipes, ou au règlement régional si nécessaire.**

### **Les objectifs de cette compétition**

- Permettre aux joueurs et joueuses de moins de 34 ans de jouer en compétition par équipe.
- Permettre aux clubs qui ne peuvent engager d'équipes Féminines de proposer une compétition aux femmes.

Les joueuses et joueurs de 3<sup>ème</sup> série pourront participer sans restriction (Article 5 Qualification des Compétiteurs)

## TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE	Page 4
ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DES ÉQUIPES	
ARTICLE 3 - CALENDRIER 2023	
ARTICLE 4 - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE	Page 5
ARTICLE 5 - QUALIFICATION DES COMPÉTITEURS	
ARTICLE 6 - COMPOSITION DES ÉQUIPES à enregistrer obligatoirement sous ADOC	
ARTICLE 7 - RÉPARTITION DES ÉQUIPES	
ARTICLE 8 - CLASSEMENT DES ÉQUIPES	Page 6
ARTICLE 9 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES	
ARTICLE 10 - CONVOCATION - REPORT – AVANCÉE	
ARTICLE 11 - LA TRANSCRIPTION DES RÉSULTATS	Page 7
ARTICLE 12 –RÉCLAMATIONS	

## CHAMPIONNAT PAR EQUIPES MIXTE RÈGLEMENT 2023

Pour plus de clarté dans la lecture, à chaque fois que le terme « joueur » est employé, il faut lire « joueur ou joueuse ».

### ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Comité départemental de Tennis de la Loire-Atlantique organise un Championnat par équipes Mixte réservé aux joueurs et joueuses, non classés, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> série au **classement mensuel en cours à la date de clôture des inscriptions, à savoir le classement de septembre 2022.**

Ce championnat par équipe MIXTE est organisé en **3** catégories :

- **Seniors Mixte** gérées par la Commission Sportive.
- **Seniors plus 35 Mixte** gérées par la Commission Seniors Plus.
- **Seniors plus 55 Mixte** gérées par la Commission Seniors Plus.

La compétition se déroule en aller simple.

#### Composition des divisions : selon le poids des équipes

Dans les 2 catégories, le comité examinera le poids sportif de chaque équipe en se basant sur le classement des 3 meilleurs compétiteurs au classement de septembre 2022.

**Le Comité se réserve la possibilité d'appeler un club dont la composition d'équipe pourrait s'avérer inadaptée.**

**L'engagement d'une équipe, dans ce championnat Mixte, sera validé par le Comité.**

### ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les engagements des équipes s'effectueront via ADOC : ouverture des inscriptions le **30 août**, clôture le **11 septembre 2022.**

#### ATTENTION

- ✓ Un joueur ne peut participer que dans une seule catégorie et doit être obligatoirement inscrit dans l'équipe.
- ✓ **OBLIGATION de saisir les 3 meilleurs joueurs pour le calcul du poids de l'équipe avant la clôture.**  
Des compétiteurs de niveau inférieur pourront être admis aux fins de compléter leur équipe.

### ARTICLE 3 - CALENDRIER 2022

J1	Dimanche 02 Octobre 2022
J2	Dimanche 16 Octobre 2022
J3	Dimanche 13 Novembre 2022
J4	Dimanche 27 Novembre 2022
J5	Dimanche 11 Décembre 2022

Toutes les rencontres devront **impérativement** être terminées pour le **11 Décembre 2022.**

## ARTICLE 4 - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

Catégories	Simple	Double
Seniors Mixte	2 simples Messieurs à 1pt 1 simple Dames à 1 pt	1 double à 1 pt
+35 et +55 Mixte		

Dans toutes les catégories du championnat, les joueurs de simple peuvent participer au double.

## ARTICLE 5 - QUALIFICATION DES COMPÉTITEURS

Chaque équipe engagée doit être constituée de joueurs non classés, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> série au classement mensuel en cours à la date de clôture des inscriptions des équipes. **Le joueur qualifié qui change de classement aux classements mensuels durant la compétition est autorisé à poursuivre cette compétition avec son nouveau classement**

Limite d'âge pour les Seniors : 15 ans nés en 2008 et avant. **Un seul joueur** de 13-14 ans (né en 2010 et 2009) accepté par équipe.

Limite d'âge pour les Seniors Plus : 55 ans nés-es en 1968 et avant, 35 ans nés-es en 1988 et avant.

## ARTICLE 6 - COMPOSITION DES ÉQUIPES à enregistrer obligatoirement sous ADOC

**Pour constituer les équipes, le club peut ne pas respecter la hiérarchie des classements des joueurs d'une équipe à l'autre.** Chaque club peut répartir les joueurs dans ses équipes comme il le souhaite (par classement, par force, par affinités, par famille, etc...), mais seuls les joueurs inscrits sous ADOC pourront jouer pour cette équipe.

**Il est toutefois obligatoire de respecter l'ordre des classements des joueurs dans l'équipe à chaque rencontre.**

Toute infraction à cet article 6 sera sanctionnée par la perte de la rencontre, plus éventuellement par une pénalité.

Inscription de tous les joueurs des équipes via ADOC. La commission obtiendra ensuite le poids de l'équipe avec le classement des joueurs :

- **Seniors Mixte** : 2 joueurs et 1 joueuse les mieux classés.
- **+35 et +55 Mixte** : 2 joueurs et 1 joueuse les mieux classés.

**Sous condition que le poids de l'équipe ne soit pas renforcé**, des joueurs pourront être ajoutés à la liste enregistrée par leur club. **Le classement des joueurs ajoutés sera égal ou inférieur au dernier classement pris en compte pour le poids de l'équipe.**

## ARTICLE 7 - RÉPARTITION DES ÉQUIPES

La répartition des équipes dans chaque division se fera avec :

- 1- Le poids des équipes
- 2- La géographie

## ARTICLE 8 - CLASSEMENT DES ÉQUIPES

---

Le classement des poules s'effectue par addition de points :

- rencontre gagnée : 3 points,
- résultat nul : 2 points,
- rencontre perdue : 1 point,
- forfait, ou pénalité : 0 point.

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par le nombre de parties gagnées et perdues au cours de tout le championnat. En cas d'égalité, le nombre de sets gagnés/perdus, puis de jeux gagnés/perdus sera déterminant pour le classement.

## ARTICLE 9 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

---

Chaque rencontre doit se dérouler sur une seule journée, sans interruption (sauf accord des capitaines).

### Les formats de jeu

Championnat	Match	Format
Seniors Mixte	Simple	<b>Format 4</b> Au meilleur des 3 sets : 2 sets de 6 jeux, point décisif, 3 <sup>ème</sup> set en 10 pts
	Double	
+35 et +55 Mixte	Simple et double	

L'ordre normal des parties est : n° 1 dame, n° 1 homme, n° 2 homme et double mixte. Cet ordre pourra être modifié s'il y a accord entre les 2 capitaines.

L'équipe qui reçoit doit fournir en nombre suffisant des balles homologuées par la FFT. Elle est responsable du juge-arbitrage de la rencontre. Le capitaine de l'équipe visitée peut faire office de J.A.

L'équipe visitée est responsable de l'arbitrage de toutes les parties, toutefois l'équipe visiteuse, après accord des deux capitaines, peut aussi présenter des arbitres.

## ARTICLE 10 - CONVOCATION - REPORT – AVANCÉE

---

**Après accord des clubs visiteurs**, les clubs visités modifieront leurs dates de rencontres sur TEN UP en respectant la date butoir (modalités jointes) : **11 Décembre 2022**.

En cas de litige, les commissions attribueront un forfait à l'équipe visitée.

## **ARTICLE 11 - LA TRANSCRIPTION DES RÉSULTATS**

---

L'équipe visitée (juge-arbitre ou capitaine de l'équipe) est responsable de la bonne rédaction de la feuille de match. Si la hiérarchie des classements n'est pas respectée sur la feuille de match (équipe visitée ou visiteuse), l'équipe visitée se verra attribuer un point de pénalité.

Les résultats complets détaillés de la rencontre doivent être enregistrés par le club qui reçoit, avant le lundi minuit, sous peine de pénalités, sur TEN UP (modalités jointes), à l'aide du N° de leur club (61 44....).

Une copie de l'état de résultat, enregistré, doit être envoyée au comité dans trois cas :

- Le forfait d'un joueur.
- Le forfait de l'équipe.
- En cas de litige (accompagnée dans ce cas de la feuille d'observation).

L'équipe visiteuse a une semaine pour contrôler la saisie de la feuille de match effectuée par l'équipe qui reçoit.

## **ARTICLE 12 - RÉCLAMATIONS**

---

Toute irrégularité constatée, toute réserve et toute réclamation devra, pour être prise en compte, être signalée **sur la feuille d'observations (voir ci-dessus)**.

**Pour toute réclamation postérieurement à la rencontre, un courrier expliquant les faits doit être adressé au comité départemental dans les 24 heures suivant sa découverte, et au plus tard 10 jours après la rencontre, passé ce délai aucune réclamation ne sera recevable.**

**Les Commissions Sportive et Seniors Plus**